



Le Cercle d'Esgrime de Reims a le plaisir
de vous inviter au

*Challenge de
l'effervescence
De la Ville de Reims*

Le mercredi 11 novembre 2015

**Complexe Sportif René TYS
Impasse Léo Lagrange 51100 Reims
(Autoroute A4 Sortie Reims Cathédrale)**

Compétition inter régionale au fleuret avec la participation de nombreux clubs extérieurs à la ligue . (en 2013: Compiègne, Senlis, Melun, Paris CEP, Belfort, Henin Beaumont, Soissons, Verdun, Dijon, Mennecy, plusieurs clubs Belges...)

REGLEMENT

1/ Catégories et armes

Mini-poussins	nés après 2007	fleurets électriques lame 0
Poussins - Poussines	nés en 2007	fleurets électriques lame 0
Pupilles - Pupillettes	nés en 2005	fleurets électriques lame 0
Pupilles - Pupillettes	nés en 2006	fleurets électriques lame 0
Benjamins - Benjamines	nés en 2003 - 2004	fleurets électriques lame 2
Minimes homme / dame	nés en 2001- 2002	fleurets électriques lame 5

2/ Tenue

Tenue 350N

Sous cuirasse 800N pour les minimes.



3/ Licence

Présentation obligatoire de la licence 2015/2016 (sauf inscription sur le site FFE)

4/ Droits d'engagement & inscriptions

Les droits d'engagement sont de 8 € par tireur (idem 2012)

Inscriptions en ligne : sur le site de la FFE rubrique compétition

(www.extranet.escrime-ffe.fr)

e-mail du club : venard.catherine@gmail.fr (06.60.70.46.81)

site du CER : www.cercle-escrime-reims.net

5/ Horaires

Catégorie		Appel
Minimes	G et F séparés	8h30
Benjamins	G et F séparés	10h00
Pupilles	2005 /2006 séparés	11h30
Poussins 2007	G et F ensemble	12h30
Mini-Poussins	G et F ensemble	12h 30

Le scratch intervient 30 minutes plus tard.

6/ Formule

1 tour de poule avec décalage par club.

Tableau d'élimination directe sans repêchage pour tous.

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition.

Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

7/ Arbitrage

Les clubs inscrivant **4 tireurs** ou plus seront tenus de présenter un seul arbitre conformément au règlement en vigueur selon le barème de la ligue Champagne Ardenne.

Maitre Vénard-Rothier sera responsable des arbitres et veillera à donner des indemnités (proportionnellement au temps passé et fonction des diplômes).



8/ Récompenses

- Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Trophée du meilleur club (nombre de points attribués par club en fonction des résultats de leurs tireurs sur toutes les catégories ; valable 1 an et remis en jeu chaque année ; si le trophée est gagné 3fois de suite, il sera définitivement gardé par le club)
- En Mini-poussins, tous sont récompensés.

9/ Buvette

Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles de notre club assureront un service de restauration, avec boissons, sandwichs, friandises.

10/ Plan

Complexe Sportif René Tys

36 Rue Léo Lagrange
51100 Reims (A côté du Stade de Reims)

